

## Attention : Episode de pollution persistant aux PARTICULES (PM10) pour la journée du mardi 9 mars

Attention : Episode de pollution persistant aux PARTICULES (PM10) pour la journée du mardi 9 mars (amélioration mercredi 10/03). Merci de suivre les recommandations sanitaires de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France (<http://ars.iledefrancesante.fr>).



Par ailleurs, voici les mesures applicables aux usagers de la route :

- Réduire la vitesse sur l'ensemble de la région Ile-de-France :
  - à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
  - à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;
  - à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides normalement limitées à 90 km/h ainsi que sur les routes nationales et départementales limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.

Documents

[Recommandations comportementales et sanitaires](#)